

CPR-111121
UNIVERSITÉ DE MONCTON
COMITÉ DES PROGRAMMES
Réunion du 21 novembre 2011
à 13 heures
Salon du Chancelier Pavillon Léopold-Taillon
Campus de Moncton

PRÉSENCES :

Neil Boucher, président
Dominique Babineau (à distance)
Martin-Michel Bezeau
Jacques Paul Couturier (à distance)
Éric Hervet
Gaston LeBlanc

Patrick Maltais
Marie-Andrée Pelland
Marthe Robichaud
Lisa Roy
Lynne Castonguay, secrétaire générale
Pascal Robichaud, observateur

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 13 h 10.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R : 01-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

3.1 Lettre de Marthe Robichaud

Banque de cours de formation générale

Madame Robichaud rappelle que le programme reconfiguré en science infirmière a été lancé en septembre 2011. Afin de prévoir la charge de cours au Campus de Shippagan, elle demande que le cours SCRE1110 Les grandes religions et le cours ARDR1710 Introduction au théâtre soient ajoutés à la banque de cours de formation générale. Le Comité des programmes reconnaît que ces cours étaient déjà dans la banque préliminaire, mais n'ont pas encore été adoptés par le Comité.

R : 02-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que les cours SCRE1110 Les grandes religions et ARDR1710 Introduction au théâtre soient reconnus dans la banque de cours de formation générale comme satisfaisant à l'OFG 2 et à l'OFG 6 respectivement. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

3.1 **Lettre de Marthe Robichaud** (suite)

Cours d'introduction aux études universitaires

Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes, de nouveaux cours seront créés comme le cours SANT1003 et ADMN1000. Une politique ou une ligne directrice devrait être développée afin de prévoir les cas de transfert de programme où ce type de cours pourrait recevoir une équivalence ou une reconnaissance afin de ne pas pénaliser l'étudiante ou l'étudiant dans son cheminement.

Le Comité des programmes estime qu'une analyse portant sur ce point doit être entreprise en tenant compte des demandes qui pourraient aussi venir des collèges communautaires.

Le président du Comité indique qu'un mandat sera donné à Claudette Thériault qui a été récemment embauchée pour faciliter les rapprochements entre les campus universitaires et les collèges communautaires.

Suivi : VRER

4. **RECONFIGURATION DES PROGRAMMES**

Le président du Comité indique qu'il ne peut expliquer pourquoi les dossiers du projet de la reconfiguration des programmes n'avancent pas au rythme annoncé au début de la session. Il indique que toutes les doyennes et tous les doyens sont au courant de l'importance du projet. À l'exception de la Faculté d'administration, il souhaite que le projet de la reconfiguration devienne une priorité dans les facultés.

5. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-111004**

Correction

Page 6, point 14, dans la résolution R : 07-CPR-111004, il faut lire : «... année universitaire 2012-2013. »

R : 03-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-111004 soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

6. **AFFAIRE DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-111004**

Aucune.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110608**

7.1 **(6.1) Document pour susciter une discussion sur la répartition des cours de niveaux inférieurs (1000/2000) et de niveaux supérieurs (3000/4000/5000) dans les profils de programmes (doc. 99A et 99J1)**

Dans le cadre des travaux portant sur la reconfiguration des programmes et lors de l'adoption du rapport du Comité consultatif sur la reconfiguration des programmes au Sénat académique, on peut lire dans le procès-verbal SAC-070504 que le Comité des programmes diffusera des lignes directrices qui répondront à des questions précises soulevées dans les facultés. On dégage de cette discussion que la question de la répartition des cours de niveaux inférieurs en comparaison avec ceux des niveaux supérieurs en est un exemple.

7.1 **(6.1) Document pour susciter une discussion sur la répartition des cours de niveaux inférieurs (1000/2000) et de niveaux supérieurs (3000/4000/5000) dans les profils de programmes (doc. 99A et 99J1) (suite)**

Le Comité des programmes examine le document intitulé « Document pour susciter une discussion sur la répartition des cours de niveaux inférieurs (1000/2000) et de niveaux supérieurs dans les profils des programmes ». Il est d'avis qu'une ligne directrice est de mise dans la préparation des programmes reconfigurés de mineure. À la lumière des tableaux comparatifs des paramètres imposés dans d'autres universités et à la lumière de la position de la CESPМ au sujet des programmes de mineure de moins de 30 crédits, le Comité est d'avis qu'un seuil minimal de 9 crédits de cours ayant des sigles 3000, 4000 ou 5000 dans la discipline principale s'avère important pour la livraison d'un programme de mineure.

R : 04-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création d'une ligne directrice afin que, dorénavant, tous les programmes de mineure comptent un minimum de 9 crédits de cours ayant des sigles 3000, 4000 ou 5000 dans la discipline. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

7.2 **(16) Suspension des admissions au programme de Baccalauréat en science infirmière (pour infirmière ou infirmier immatriculé) (doc. 31/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.3 **(18) Modification au règlement sur la reconnaissance des acquis (règlement 9.9) (doc. 33/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.4 **(19) Baccalauréat appliqué en intervention touristique (BAIT) (doc. 34/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.5 **(20) Modification de cours existant FRAN2501 et FRAN2502 (doc. 35/10-11)**

Aucun nouveau document.

7.6 **(21) Création du cours EDUC7000 (doc. 36/10-11)**

Aucun nouveau document.

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-110401**

8.1 **(13) Reconfiguration des programmes en économie (doc. 23/10-11)**

Aucun nouveau document.

8.2 **(15) Modifications à la Politique linguistique (doc. 26, 26A et 26B/10-11)**

Invitée : Sylvie Blain (13 h 30)

Madame Blain, présidente du Conseil de la langue française, présente les modifications proposées au mandat et aux fonctions du Conseil. Le Comité des programmes est d'avis que quelques modifications mineures s'avèrent nécessaires :

- I. À l'article 2.1, troisième puce, remplacer le mot « contrôler » par le mot « veiller ».
- II. À l'article 2.1, sixième puce, remplacer le libellé par le suivant : « examiner les plaintes et les commentaires et, au besoin, les transmettre aux instances appropriées. »
- III. À l'article 2.1, éliminer la septième puce.

8.2 **(15) Modifications à la Politique linguistique (doc. 26, 26A et 26B/10-11)** (suite)

IV. À l'article 3.2.1, le Comité souhaite que la première puce portant sur la sensibilisation de la communauté universitaire soit maintenue. Cet article nécessitera une réécriture pour assurer la cohérence de l'article 3.2.1.

Enfin, au sujet d'une modification proposée à l'article 43 des Statuts et règlements, cette demande sera acheminée au Comité de gouvernance.

R : 05-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux articles 2.1, 3.2 et 3.2.1 de la Politique linguistique de l'Université de Moncton. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-101208**

9.1 **(18) Modifications au programme de Maîtrise en travail social (doc. 12 et 12A/10-11)**

Le Comité des programmes examine les modifications apportées aux objectifs, aux conditions particulières d'admission, à la durée du programme et aux autres exigences. Le Comité est satisfait des changements apportés sur le fond et sur la forme comme proposés dans le procès-verbal CPR-101208.

Le Comité des programmes discute de la modification proposée à la date limite du dépôt des demandes d'admission au programme de Maîtrise en travail social. La modification proposée devra faire l'objet d'une étude à la RVD, car il s'agit d'une modification liée à un règlement universitaire [article 23.2(a)].

R : 06-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la durée du programme, aux objectifs du programme et aux conditions d'admission du programme de Maîtrise en travail social. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Registraire

Date : Le 15 février 2012

9.2 **(21) Lignes directrices concernant l'habilitation à diriger des travaux de recherche aux cycles supérieurs (doc. 15/10-11)**

Aucun nouveau document.

10. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100615**

10.1 **(18) Modifications au cours PSYC4900 (doc. 37/09-10)**

Aucun nouveau document.

11. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-100322**

11.1 **(13) Reconfiguration du Baccalauréat en récréologie (doc. 13, 13A, 13B, 13C et 13D/09-10)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-091127

12.1 (18) Suspension des admissions aux profils avec orientation (ingénierie) (doc. 5/09-10)

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-090108

13.1 (16) Modifications des programmes de Maîtrise en administration publique, Diplôme d'études supérieures en administration publique et Certificat de deuxième cycle en gestion publique (doc. 10 et 10A/08-09)

Aucun nouveau document.

14. MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS 26.17, 26.18 ET 31.7.3 (DOC. 3/11-12)

Le Comité des programmes examine les modifications mineures proposées aux règlements 26.17 et 26.18 et considère qu'elles sont appropriées. Par ailleurs, au sujet du règlement 31.7.3, le Comité est d'avis que le changement proposé ne tient pas compte de certains programmes où la soutenance publique d'une thèse n'est pas exigée. Le Comité des programmes souhaite que le libellé demeure inchangé.

R : 07-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux règlements 26.17 et 26.18 portant sur le programme avec thèse ou mémoire et le programme sans thèse respectivement. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

15. ABOLITION DU CERTIFICAT DE PREMIER CYCLE EN DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE ET DES COURS ORDC (DOC. 4/11-12)

Le Comité des programmes examine les raisons qui motivent la demande d'abolition du Certificat de premier cycle en développement de carrière. Il note que, depuis la création du programme en 1998, il n'y a eu aucune inscription. De plus, cette demande fait suite aux recommandations adoptées par le Conseil des gouverneurs dans le cadre de l'évaluation des programmes de Maîtrise en orientation.

R : 08-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme de Certificat de premier cycle en développement de carrière. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

15. ABOLITION DU CERTIFICAT DE PREMIER CYCLE EN DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE ET DES COURS ORDC (DOC. 4/11-12) (suite)

R : 09-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'abolition du programme de Certificat de premier cycle en développement de carrière, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ORDC3043 Counseling de carrière, ORDC3053 Développement de carrière, ORDC4303 Attitudes facilitantes, ORDC4313 Ressources en développement de carrière, ORDC4363 Évaluation en développement de carrière, ORDC4373 Internat en développement de carrière et ORDC4383 Travail et carrière. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

R : 10-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du sigle ORDC. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

16. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE M.B.A. - MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES AVEC MÉMOIRE (DOC. 5/11-12)

Le Comité des programmes examine les modifications proposées aux divers programmes de Maîtrise en administration des affaires, soit le M.B.A.-Coop, le M.B.A.-Mémoire et le M.B.A.-Temps partiel. Les modifications proposées visent, d'une part, à aligner les programmes de M.B.A. sur les tendances nationales, et, d'autre part, à y intégrer les recommandations de la dernière évaluation des programmes. Le Comité des programmes est d'avis que les changements proposés sont satisfaisants.

R : 11-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la modification proposée au titre du programme de Maîtrise en administration des affaires avec mémoire afin qu'il devienne Maîtrise en administration des affaires - M.B.A. ainsi que les modifications proposées à la structure du programme. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

R : 12-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux divers programmes de M.B.A., le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : ADCO6000 Comptabilité, ADCO6010 Cas d'actualité - comptabilité, ADFI6400 Gestion financière, ADFI6500 Marchés financiers et invest., ADMI6101 Thèmes en gestion (cours à contenu variable), ADMI6116 Design org. & e-affaires, ADMI6680 Démarche méthodologique, ADMI6681 Projet de fin d'études, ADMK6314 Gestion de la relation client, ADRH6224 Leadership mobilisateur et ADSI6603 Intelligence d'affaires en SIO. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

16. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE M.B.A. - MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES AVEC MÉMOIRE (DOC. 5/11-12) (suite)

R : 13-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux divers programmes de M.B.A., le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux préalables des cours suivants : ADGO6441 Analyse des données de gestion, ADGO6442 Recherche opérat. appliquée, ADMN6212 Gestion stratégique et ADMN6213 Gestion des PME. »

Vote sur R13 unanime ADOPTÉE

R : 14-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux divers programmes de M.B.A., le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ADCO6001 Comptabilité financière, ADCO6002 Comptabilité de gestion, ADCO6401 Séminaire en comptabilité, ADFI6501 Analyse des valeurs mobilières, ADFI6701 Administration financière, ADFI6702 Finances publiques, ADFI6703 Analyse financière, ADFS6901 Principes de fiscalité, ADGO6443 Séminaire en gest. des opérations, ADMI6111 Méthodes de recherche, ADMI6800 Mémoire, ADMK6312 Séminaire en marketing, ADMK6313 Projet marketing international, ADMN6216 Design des organisations, ADMN6218 Séminaire en management, ADRH6221 Comportement organisationnel, ADRH6223 Relations industrielles, et ADSI6602 Séminaire en informatique. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

R : 15-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline d'administration. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

Note : Le Comité des programmes note les modifications proposées à la description des cours suivants : ADGO6431 Gestion des opérations, ADGO6441 Analyse des données de gestion, ADGO6442 Recherche opérat. appliquée, ADMK6311 Marketing, ADMN6211 Management, ADMN6212 Gestion stratégique, ADRH6222 Administration du personnel et ADSI 6601 Syst. & Tech. de l'information.

17. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE M.B.A. - MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES À TEMPS PARTIEL (DOC. 6/11-12)

R : 16-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la structure du programme de Maîtrise en administration des affaires à temps partiel. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

17. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE M.B.A. - MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES À TEMPS PARTIEL (DOC. 6/11-12) (suite)

R : 17-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au programme de Maîtrise en administration des affaires à temps partiel, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours ADMI6113 Projet de recherche I et ADMI6114 Projet de recherche II. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

18. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE M.B.A. - MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES - RÉGIME COOPÉRATIF (DOC. 7/11-12)

R : 18-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la mention au diplôme et à la structure du programme de Maîtrise en administration des affaires - régime coopératif. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

R : 19-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées au programme de Maîtrise en administration des affaires - régime coopératif, le Comité des programmes accepte la création du cours ADMI6999 Projet d'intégration. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

19. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE M.B.A. - MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES - BACCALAURÉAT EN DROIT (LL.B.-M.B.A.) (DOC. 8/11-12)

R : 20-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'adoption de l'ensemble des modifications proposées en lien avec les programmes de M.B.A.-mémoire, M.B.A.-régime coopératif et M.B.A.-temps partiel, le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Maîtrise en administration des affaires - Baccalauréat en droit (L.L. B. - M.B.A.). »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

20. DÉSIGNATION DU DIPLÔME/PROGRAMME EN DROIT (DOC. 9/11-12)

Le président rappelle que le Sénat académique a adopté les modifications de la désignation des programmes L.L.B., L.L.B.-M.E.E., L.L.B.-M.B.A., L.L.B.-M.A.P. pour que ces programmes soient dorénavant reconnus comme étant J.D., J.D.-M.E.E., J.D.-M.B.A. et J.D.-M.A.P. respectivement. De plus, il indique que la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a accepté ce changement, une lettre en date du 3 août dernier en faisant foi.

20. DÉSIGNATION DU DIPLOME/PROGRAMME EN DROIT (DOC. 9/11-12) (suite)

Afin de clarifier la désignation, soit le titre du programme et le diplôme accordé, aux fins du répertoire, le Comité des programmes reconnaît que le diplôme J.D. correspond à *Juris Doctor*. Les titres des programmes seront :

J.D. correspond à *Juris Doctor*

J.D.-M.A.P. correspond à *Juris Doctor* -Maîtrise en administration publique

J.D.-M.B.A. correspond à *Juris-Doctor* -Maîtrise en administration des affaires

J.D.-M.E.E. correspond à *Juris Doctor* -Maîtrise en études de l'environnement

21. PHILOSOPHIE : RECTIFICATION D'UNE ERREUR; ABOLITION DU COURS PHIL2440 ET CRÉATION DES COURS PHIL2241 ET PHIL3441 (DOC. 10/11-12)**R : 21-CPR-111121**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte la création des cours PHIL2241 Introduction à l'esthétique et PHIL3441 Philosophie et cinéma. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

R : 22-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte l'abolition du cours PHIL2240 Esthétique I. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

R : 23-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux profils des programmes de B.A. spécialisation en philosophie, de B.A. majeure en philosophie et de Mineure en philosophie. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

R : 24-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée est faite :

« Dans le cadre du projet de la reconfiguration des programmes de philosophie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : PHIL3502 Exercices d'hist. de la philo, PHIL4691 Essai philosophique I et PHIL4692 Essai philosophique II. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

R : 25-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ayant le sigle PHIL. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

21. PHILOSOPHIE : RECTIFICATION D'UNE ERREUR; ABOLITION DU COURS PHIL2440 ET CRÉATION DES COURS PHIL2241 ET PHIL3441 (DOC. 10/11-12) (suite)

R : 26-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de formation générale ayant le sigle PHIL. »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

22. ABOLITION DE LA MAÎTRISE EN ÉCONOMIE (DOC. 11/11-12)

Le Comité des programmes examine les raisons qui motivent la demande d'abolition de la Maîtrise en économie. Cette demande fait suite, entre autres, à une recommandation du Conseil des gouverneurs à la suite de l'évaluation des programmes d'économie en 2010.

R : 27-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en économie. »

Vote sur R27

unanime

ADOPTÉE

R : 28-CPR-111121

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de l'abolition du programme de Maîtrise ès arts en économie, le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ECON6010 Thèmes de recherche, ECON6020 Mémoire, ECON6030 Thèse, ECON6050 Analyse des projets, ECON6110 Pensée écon. contemporaine, ECON6150 Economie du développement, ECON6160 Séminaire : Développement économique, ECON6300 Théorie microéconomique, ECON6400 Théorie macroéconomique, ECON6500 Finances publiques avancées, ECON6510 Séminaire : Finances publiques, ECON6800 Développement régional, ECON6810 Séminaire d'écon. régionale, ECON6900 Politique économique, ECON6910 Séminaire : Économie politique. »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

23. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

24. PROCHAINE RÉUNION

La réunion du jeudi 1^{er} décembre est annulée. La prochaine réunion aura lieu en janvier 2012.

25. CLÔTURE

La séance est levée à 15 h 45.

Contresigné le _____

Neil Boucher, président

Lynne Castonguay, secrétaire